



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 20 juin 2024

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 13

Nombre de membres présents : 11

Nombre de procuration : 1

Date de convocation : 14/6/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Mr Christian BISIAUX, Maire

Présents : Messieurs Christian BISIAUX, Jérémie DELSART, Thomas SOREAU Damien TAISNE Ludovic PETIT et Mesdames Catherine DE MEYER, Dominique BULTEZ, Nathalie DELACHE Fabienne RENAUT, Cécile BISIAUX et Marie-Laure MAROUSEZ.

Absents excusés :, Jean-Claude GABELLE donne procuration à Christian BISIAUX, Absente : Madame Emilie SAILLY

Secrétaire de séance : Cécile BISIAUX

Ordre du Jour

1°) **CANTINE RESTAURATION SCOLAIRE Adhésion au groupement de commandes**

2°) **Services péri scolaire septembre 2024 Organisation**

3°) **CANTINE GARDERIE Tarif rentrée septembre 2024**

4°) **RH Création de poste**

5°) **Divers**

PV précédent Validé

1) Cantine Adhésion au groupement de commandes restauration scolaire

Dans une démarche d'accompagnement et de soutien des villes voisines relevant du périmètre de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropoles, la Ville de Valenciennes propose de constituer un groupement de commande, selon les modalités des articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la commande publique, **pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide pour la restauration scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires et dans les centres de loisirs sans hébergement (ALSH)**

Les objectifs de ce groupement de commandes seront principalement :

- D'assurer un service public de repas cohérent, optimal et adapté aux besoins de l'enfant à l'échelle d'un territoire infra communautaire
- De permettre la mise en œuvre de critères tant qualitatifs (produits bio, produits régionaux et de saison...), que quantitatifs (grammages) au meilleur prix
- De s'assurer du respect, par le prestataire, de la réglementation en vigueur ;
- De réaliser, le cas échéant, des économies et d'optimiser financièrement les prestations grâce à l'effet volume ;
- De réduire le gaspillage alimentaire en adaptant les quantités livrées à l'appétit et au goût des enfants ;
- De simplifier les démarches administratives des communes ;
- De bénéficier d'un accompagnement technique plus important

Dès lors, il est nécessaire d'approuver la convention constitutive du groupement. Celle-ci permet de préciser et d'encadrer la constitution du groupement de commandes sur le fondement des dispositions

des articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la commande publique et de définir les modalités de fonctionnement de celui-ci.

Le groupement de commande n'étant là que pour la passation du marché ou de l'accord-cadre et pour le choix du prestataire commun à tous ses membres, chaque membre du groupement s'engage à gérer l'exécution de son marché (notification, commande, livraison, paiement...).

Sur ces bases, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'adhérer au groupement de commandes relatif à la fourniture et livraison de repas en liaison froide
- D'approuver la convention constitutive du groupement de commandes ci-jointe,
- D'autoriser Monsieur le Maire de Verchain-Maugré, représentant de la commune à signer et à notifier à la commune de Valenciennes son adhésion au groupement dont la convention constitutive est jointe en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- De s'engager à communiquer au coordonnateur du groupement la nature et l'étendue de ses besoins en vue de la passation des marchés ou accords-cadres lancés par le groupement,
- De s'engager à exécuter avec la ou les entreprise(s) retenue(s) les marchés et/ou accords-cadres conclus dans le cadre du groupement
- De s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés ou accords-cadres et à les inscrire préalablement au budget

- *Délibération N°2024-06-20/01*

2) Services péri scolaire septembre 2024 Organisation

Monsieur DELSART, adjoint aux affaires scolaires, rappelle le fonctionnement de la garderie, de la cantine, des effectifs, du personnel en assurant le fonctionnement et présente le travail de la commission scolaire réunit récemment.

Les élus échangent concernant le personnel et le fonctionnement. Les effectifs sont analysés Il sera demandé aux enseignants l'accompagnement du service cantine. En effet leur présence serait la bienvenue.

A compter de septembre 2024, il est décidé à l'unanimité des présents :

- de facturer 8€ les repas commandés hors délai.
- de basculer l'accueil le matin des grandes sections à la salle Renée Bastien

3) CANTINE GARDERIE Tarif rentrée septembre 2024

Suite au travail de la commission, après les nombreux échanges,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs suivants à compter du 1^{er} septembre 2024 :

Cantine Enfants domiciliés à Verchain-Maugré :

- Repas maternels : 3,90€
- Repas primaire : 4,00€

Enfants non domiciliés à Verchain-Maugré :

- Repas maternels : 4,10€
- Repas primaire : 4,20€.

Repas commandé hors délai 8€

Garderie

- 1 heure : 1,40€ pour tous les enfants

Délibération N°2024-06-20/02

4) RH Tableau des effectifs : création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'un agent a demandé à voir son temps de travail passer de 32heures à 28heures. Suite aux différents échanges, au travail de la commission scolaire, à l'organisation du service et à la réorganisation des fiches de postes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- 1- La création d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non complet (28h) à compter du 1er juillet 2024.
- 2- De demander la suppression d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non complet (32h) au 1er juillet 2024.

- *Délibération N°2024-06-20/03*

6) ° DIVERS

CCAS suite à sa dissolution une commission est constituée de Mr Christian BISIAUX, Mesdames Catherine DE MEYER, Fabienne RENAUT, Nathalie DELACHE, et Marie Laure MAROUSEZ.

Demande de Mme Brabant : il est décidé de ne pas donner suite vu la modicité de la somme (97centimes d'€uro)

Bail Terre M DANHIEZ : les baux seront revus.

Horaires accueil de la mairie : après pointage des demandes, comparaison des structures environnantes équivalentes, il est décidé la fermeture à l'accueil les mercredis et vendredi après-midi, à compter du 1^{er} juillet prochain

Elections législatives le 30/6/2024 et 07/7/2024 de 8h à 18h à la salle des fêtes. Le tableau des permanences sera envoyé aux élus

Marché des producteurs Rue des Glatignies le 23/6/2024.

Demande d'acquisition de terrain (231m²) de Mr CAMBIER rue de l'Abbé RUBBEN. Vu le coût représenté par les formalités nécessaires, il sera demandé si les acquéreurs potentiels sont toujours intéressés.

Levée de séance à 20 h05.

Cécile BISIAUX Secrétaire de séance

Christian BISIAUX Maire.